

Inscriptions à l'école maternelle – enfants nés en 2023
rentrée de septembre 2026



C'est en mairie que se fait l'inscription, dès le mois de janvier.

Quelques documents sont nécessaires (livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile).

L'école maternelle contacte les familles à partir du mois de mai pour organiser une petite visite de l'école individuellement.

La directrice de l'école répondra à vos questions lors de ce rendez-vous.

L'inscription de votre enfant en mairie, si elle est faite tôt dans l'année, permet que l'équipe anticipe au mieux l'organisation des classes.